

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GIENNOISES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant la modification du plan local d'urbanisme intercommunal

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

INTERVENANT : Bernard ANDRÉ
Commissaire enquêteur départemental (18)

Septembre-Octobre 2025

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Par décision E N° 25000136/45 en date du 11 août 2025, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, j'ai (Bernard ANDRÉ) été désigné en tant que commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative :

- A la modification N°4 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté des communes giennoises.
- A l'abrogation des cartes communales de Les Choux et Le Moulinet sur Solin
- A la création d'un périmètre délimité des abords pour la Chapelle de l'hôpital de Gien
- A la modification du dossier de la ZAC de la Bosserie nord.

La décision du président du tribunal administratif d'Orléans a été confirmée par l'arrêté N°2025/259 du Président de la communauté des communes giennoises.

Après avoir rencontré Monsieur LIGNELET, responsable du projet, le 5 septembre 2025, au siège du centre administratif de Gien, nous avons établi ensemble, les modalités de cette enquête, qui se déroulera pendant une durée de 33 jours, du 22 septembre 2025 à partir de 8 heures jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 à 16 heures 30.

• PERMANENCES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au centre administratif de Gien aux jours et heures mentionnés ci-dessous :

- Lundi 22 septembre de 8 heures à 11 heures
- Mercredi 1^{er} octobre de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 24 octobre de 13 heures à 16 heures 30

• RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par courrier électronique depuis le 1^{er} jour à 8 heures et jusqu'au dernier jour de celle-ci à 16 heures 30.
- Par écrit, aux horaires d'ouverture du public, sur le registre des observations, au siège de l'enquête et dans les 11 communes de la communauté.
- Par écrit et par oral au commissaire enquêteur lors de ses permanences ou par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête.

• CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique, sur support physique pourra être consulté dans les quatre mairies directement concernées par les modifications apportées (Gien, Le Moulinet sur Solin, Les Choux, et Saint Martin sur Ocre).

Le dossier numérique pourra être consulté également pendant toute la durée de l'enquête :

- Depuis le site, rubrique aménagement PLUi
- Ou à l'espace France Services

• PUBLICITÉ

L'avis d'enquête publique a été publié dans deux journaux locaux :

- Le journal de Gien le 4 septembre 2025 et le 22 septembre 2025
- La République du Centre 45 le 4 et le 25 septembre 2025.

Ce même avis est affiché dans les 11 communes de la communauté de communes et sur le site Internet de la Communauté de communes Giennoises.

Au cours de cette enquête, je n'ai reçu qu'une observation écrite mentionnée sur le registre déposé au centre administratif.

Il s'agit de Monsieur Philippe LASNE de GIEN qui n'a pas d'observation à formuler mais mentionne les difficultés qu'il rencontre à trouver le dossier.

J'ai contacté, par mail, le directeur délégué de l'hôpital de Gien, Monsieur VARIN Gilles, qui, lui non plus, a déclaré ne pas avoir d'observation à formuler concernant le périmètre de protection de la Chapelle de l'hôpital.

J'ai remis ce procès-verbal de synthèse à Monsieur LIGNELET Oscar, responsable de ce projet de modification, au centre administratif le vendredi 31 octobre à 10 heures, en lui demandant de bien vouloir me produire un mémoire en réponse sous quinzaine.

Et ont signé les parties concernées,

Oscar LIGNELET
Responsable urbanisme pour le projet
de modification N°4



Bernard ANDRÉ
Commissaire Enquêteur



